

RAPPORT N° 91/1-04
au Conseil Municipal

OBJET

ACTION DU CONTRAT DE VILLE

ETABLISSEMENT DES BILANS-DIAGNOSTICS
DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS
DU BRULE ET DE DOMENJOD

En vue de réaliser les Opérations de Développement des Quartiers (O.D.Q.) du Brûlé et de Domenjod, des Chefs de Projet viennent d'être recrutés par la Commune pour être employés par l'Association "Saint-Denis 2000".

Une des premières actions à mener est l'établissement des bilans-diagnostic portant sur le développement socioéconomique, les possibilités foncières et la définition de schémas d'aménagement.

Ces bilans sont évalués à 400 000 F chacun.

Je vous demande donc de m'autoriser à lancer les études de ces bilans-diagnostic.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

ACTION DU CONTRAT DE VILLE

ETABLISSEMENT DES BILANS-DIAGNOSTICS
DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS
DU BRULE ET DE DOMENJOD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-04 du Maire ;

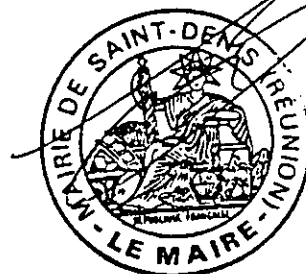
Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Autorise le Maire à lancer les études pour l'établissement des bilans-diagnostic des Opérations de Développement des Quartiers du Brûlé et de Domenjod.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



LE MAIRE : Rapport n° 4. Rapporteur : René LAI-HONG-TING.

René LAI-HONG-TING procède à la lecture du Rapport.

M. LAI-HONG-TING R. : Les Opérations de Développement de Quartiers du Brûlé et de Domenjod, inscrites au Contrat de Ville, arrivent dans leur phase active, avec le recrutement des Chefs de Projets, la mise en place d'un bilan-diagnostic portant sur le développement socio-économique, les possibilités foncières et la définition de schémas d'aménagement.

La Commission Finances a émis un avis favorable.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.

Je rappelle que ces rapports ont, bien sûr, été soumis aux Commissions et également au Groupe Majoritaire, ce qui explique que les questions ont déjà été posées.